



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le club Gymnique Bouliacais
est une association loi 1901 ayant reçu
son numéro d'agrément en 1977.

L'encadrement est assuré par des bénévoles.

Les animateurs sont diplômés,
qualifiés et rémunérés par le Club.

Toute personne ayant acquitté ses droits
et rempli le bulletin d'inscription
est adhérente au Club.

Les activités se déroulent de mi-septembre
à fin juin sauf congés scolaires et jours fériés.

L'absence sur les cours ne donne pas
droit à remboursement.

Une réduction de 10€ est accordée à
la 2ème personne d'une même famille.

Le présent règlement a été adopté
par l'Assemblée Générale du 3/2/2018.

Club Gymnique Bouliacais

3 rue de l'Eglise 33270 Bouliac

N° agrément : 33S146

<https://www.clubgymniquebouliacais.com>